

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 12 novembre 2018

Présents: Mme BEAUBIAT, BOIVIN MM., BALTHAM, BOIVIN, INACIO, PEDRO, CORNUAULT.

Absents excusés : MM. , DUTACQ, NOYELLE, LOUVEL

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6

Inscriptions

Voir la liste des inscrits au plateau spécifique U6 du 24 novembre prochain : [Cliquez ici](#). Les plateaux vous seront communiqués d'ici la fin de semaine.

Liste d'attente

BAILLY NOISY SFC : 2 équipes matin

PLATEAUX U7

2ème phase

Le premier plateau de la 2ème phase qui aura lieu le samedi 17 novembre prochain est désormais disponible : [Cliquez ici](#)
Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (17/11 & 01/12) sont désormais closes.

Liste d'attente

COIGNIERES FC : Aucun renseignement

Lieux & horaires des plateaux du 17/11/18 fournis par les clubs

850 116 : HOUILLES AC : 9h30 : Stade Maurice Baquet (pelouse)

850 110 : HOUILLES AC 2 : 9h30 : Stade Maurice Baquet

t (synthétique)

840 102 : MESNIL ST DENIS AS : 14h00 : Stade Guy Lefebure

840 105 : MANTOIS 78 FC : 14h00 : Stade Aimé Bergeal

Courriers

850 104 du 17/11/18 : CHAVENAY ASL

Suite à l'impossibilité du club de recevoir ce plateau en raison d'un plateau U11 le même jour, le club nous informe que le club d'EPONE est d'accord pour le recevoir à sa place. Accord du responsable de catégorie d'EPONE USBS.

La Commission dit plateau à jouer à EPONE. Remerciements.

850 110 du 17/11/18 : MAURECOURT FC

Suite à l'impossibilité pour le club de recevoir ce plateau, accord du HOUILLES AC pour organiser ce plateau.

La Commission dit plateau à jouer à HOUILLES AC. Remerciements.

840 101 du 17/11/18 : MEULAN CN

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau en raison d'une rencontre U15 à 14h00 et qu'il ne dispose pas d'éclairage pour jouer à 16h00. Le club de CRAVENT FC se propose de l'accueillir.

La Commission dit plateau à jouer à CRAVENT FC. Remerciements.

PLATEAUX U9

2ème phase

Tous les plateaux de la 2ème phase qui sont désormais disponibles : [Cliquez ici](#)

Courriers

860 104 du 10/11/18 : ST CYR AFC

Le club de MAUREPAS AS nous informe s'être déplacé pour rien à ST CYR, que le club a décidé d'annuler le plateau à la dernière minute.

La Commission regrette vivement ce manque de communication, qui a provoqué un déplacement inutile. Elle demande des explications au club de ST CYR AFC pour le lundi 19 novembre à 12h00 au plus tard, sur les raisons de cette annulation.

860 102 du 10/11/18 : PORT MARLY CS

La Commission remercie le club de JOUY EN JOSAS AS qui a pu accueillir ce plateau.

CATEGORIE U10-U11

Critérium Départemental

La Commission a procédé à une vérification du nombre de vos licenciés afin de valider votre participation au Critérium Départemental. Elle a déjà annulé les rencontres du 10/11 des équipes suivantes :

58367 : AUTEUILLOIS AS 1 / MANTES LA VILLE FC 3

58370 : FONTENAY ST PÈRE AS 1 / ST MARTIN FC

58619 : POIGNY US 1 / ST CYR AFC 3

57641 : BONNIERES FRE FC 2 / MANTES USC 2

La Commission décide 1er forfait pour ces équipes.

En complément, la Commission demande des explications aux clubs suivants, concernant leur organisation, car leur nombre de licenciés est tout juste réglementaire pour participer aux rencontres :

GUITRANCOURT ASF 1

ISSOU AS 2

Merci de votre retour pour le lundi 19 novembre à 12h00.

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 9h30, accord de la Commission pour les clubs suivants :

- BUC FOOT AO

- MEULAN CN

Challenges Plateaux

La Commission a procédé aux tirages et sort des Challenges U10 & U11 ainsi qu'à la répartition des équipes sur le Challenge DYF U10/ U11. Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)

La Commission, dans le but d'éviter de trop nombreuses dérives sur les plateaux du Challenge U10 & du Challenge U11, au même titre que les années précédentes, ne communiquera pas en amont le nombre de qualifiés pour le tour suivant.

Demande d'inscription tardive

Challenge U10

- MAGNANVILLE FC 11 - Plateau 002 avec MONTESSON & ELANCOURT

- CARRIERES S/S US 11 - Plateau 008 à LIMAY, avec GUYANCOURT & VOISINS.

Challenge U11

- MAGNANVILLE FC 1 - Plateau 010 à PORT MARLY avec MAGNY & VERNEUIL.

- CARRIERES S/S US 1 - Plateau 011 à MONTESSON avec LES CLAYES & VILLENES ORGEVAL.

Challenge DYF U10/11

- CRAVENT FC 1

- FOURQUEUX OMS 1, 2 & 3

- GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 & 2

- MAGNANVILLE FC 2 & 3

- MESNIL LE ROI AS 1 & 2

La Commission a pu accéder à votre demande. Voir la répartition.

Lieux & horaires des plateaux du 17/11/18 fournis par les clubs

U10 007 : POISSY AS : 10h45 : Stade Léo Lagrange

U10 010 : MARLY LE ROI US : 10h45 : Stade du Chenil

U11 004 : MARLY LE ROI US : 9h30 : Stade du Chenil

U11 005 : ELANCOURT OSC : 9h30

DYF 011 : MANTOIS 78 FC : 9h30 : Stade Jean Paul David (synthétique)

DYF 013 : POISSY AS : 9h30 : Stade Léo Lagrange

DYF 018 : HOUILLES AC : 10h45 : Stade Maurice Baquet

DYF 020 : MANTOIS 78 FC : 9h30 : Stade Jean Paul David (pelouse)

DYF 023 : ELANCOURT OSC : 10h45

Courriers

U10 010 du 17/11/18 : MAURECOURT FC

Suite à l'impossibilité pour le club de recevoir ce plateau, accord de MARLY LE ROI US pour organiser ce plateau.

La Commission dit plateau à jouer à MARLY LE ROI US.
Remerciements.

VAUXOISE ES

Le club se rend compte qu'il s'est trompé lors de l'inscription de ses équipes sur les Challenges Plateaux. Il demande à être basculé sur le Challenge DYF au prochain tour. Pour ce samedi 17/11, il participera au plateau du Challenge U11, par contre il ne pourra accueillir le plateau U10 avec MONTESSON US & ELANCOURT OSC.

La Commission prend note, vous informe que votre équipe U11 sera reversée sur le Challenge DYF, à condition qu'elle ne fasse pas partie des qualifiés à l'issue du tour 1. Concernant les U10, elle remplace votre équipe par celle de MAGNANVILLE FC et décide plateau à jouer à MAGNANVILLE.

GAMBAIS AS

Le club constate qu'il réalisera des déplacements de + de 35 km sur la saison et que cela ne correspond pas aux bornes fixées par la Commission.

La Commission vous informe dans un premier temps que les limites se calculent en km mais aussi en temps. Vous faites référence à un procès-verbal passé, sur lequel la Commission évoquait la limite de 35 minutes et non 35 km. Néanmoins, compte tenu de la situation des poules à 1 équipe sur le Critérium sans distinction d'âge (pas assez d'équipes pour faire 3 poules) et de votre situation géographique (il n'y a pas beaucoup de clubs aux alentours), il est clairement impossible de satisfaire tous les clubs. De plus, après étude de votre situation, il y a effectivement des déplacements de + de 35km, mais tous restent dans la fourchette des 35 minutes de route. La Commission précise pour finir que ces limites valent pour la majorité des clubs, mais que certains, plus isolés, peuvent dépasser ces limites.

CROISSY US

Demande du club pour intégrer deux équipes supplémentaires sur le Critérium sans distinction d'âge.

La Commission prend note et vous affecte à la place de l'exempt en poules D1/D2.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Infractions

TRAPPES ES 11 : 2ème infraction (rencontres du 06/10 U10)

La Commission prend note des explications fournies par le club.

CARRIERES S/S US 11 du 10/11/18 : 1ère infraction

PARIS SAINT GERMAIN FC 1 du 10/11/18 : 1ère infraction

CATEGORIE UI2-UI3

Critérium Départemental

La Commission a procédé à une vérification du nombre de vos licenciés afin de valider votre participation au Critérium Départemental. Elle a déjà annulé les rencontres du 10/11 des équipes suivantes :

56585 : POIGNY US 1 / JOUY EN JOSAS AS

La Commission décide 1er forfait pour cette équipe.

A ce jour, après vérifications, il s'avère que cette équipe ne dispose toujours pas du nombre suffisant de licenciés, par conséquent, elle décide de la déclarer 2ème forfait sur la rencontre du 17/11 :

56594 : JOUY EN JOSAS AS 1 / VESGRE AS 1

De plus, elle demande au club de JOUY EN JOSAS des explications quant à la problématique rencontrée pour le lundi 19 novembre à 12h00.

En complément, la Commission demande des explications aux clubs suivants, concernant leur organisation, car leur nombre de licenciés est tout juste règlementaire pour participer aux rencontres :

FONTENAY ST PÈRE AS 1

ISSOU AS

Merci de votre retour pour le lundi 19 novembre à 12h00.

Courriers

GAMBAIS AS

Le club constate qu'il réalisera des déplacements de + de 35 km sur la saison et que cela ne correspond pas aux bornes fixées par la Commission.

La Commission vous informe dans un premier temps que les limites se calculent en km mais aussi en temps. Vous faites référence à un procès-verbal passé, sur lequel la Commission évoquait la limite de 35 minutes et non 35 km. Néanmoins, compte tenu de la situation des poules à 1 équipe sur le Critérium sans distinction d'âge (pas assez d'équipes pour faire 3 poules) et de votre situation géographique (il n'y a pas beaucoup de clubs aux alentours), il est clairement impossible de satisfaire tous les clubs. De plus, après étude de votre situation, il y a effectivement des déplacements de + de 35km, mais tous restent dans la fourchette des 35 minutes de route. La Commission précise pour finir que ces limites valent pour la majorité des clubs, mais que certains, plus isolés, peuvent dépasser ces limites.

2 équipes poule C2 du 17/11/18

56170 : VERSAILLES 78 FC 4 / GARGENVILLE STADE 3

Le club de GARGENVILLE nous informe s'être mis d'accord avec le club de VERSAILLES pour reporter cette rencontre.

En attente de l'accord écrit de VERSAILLES 78 FC.

2 équipes poules B1/B2 du 17/11/18

55982/56073 : BOUGIVAL 1 2 / FEUCHEROLLES USA 1 2

Accord des deux clubs pour jouer ces rencontres à 14h00.

Accord de la Commission.

VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour intégrer une équipe supplémentaire sur le Critérium sans distinction d'âge.

La Commission prend note et vous affecte à la place de l'exempt en poule B.

CROISSY US

Demande du club pour intégrer 1 équipe supplémentaire sur le Critérium sans distinction d'âge.

La Commission prend note et affecte votre équipe en poule A à la place de l'exempt.

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 14h00, accord de la Commission pour les clubs suivants.

- GUERVILLE ARNOUVILLE AS

- MEULAN CN

CRITERIUM ESPOIR UI2-UI3

Courriers

U12 poule Promotion du 17/11/18

59591 : POISSY AS 12 / VILLENES ORGEVAL FC 11

Demande du club de POISSY AS pour jouer cette rencontre à 14h00 au stade Léo Lagrange.

Accord de la Commission.

U13 poule Espoir du 17/11/18

59327 : POISSY AS 2 / CHATOU AS 1

Demande du club de POISSY AS pour jouer cette rencontre à 14h00 au stade Léo Lagrange.

Accord de la Commission.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 12 novembre 2018

FORFAIT GENERAL

Forfait avant le début des compétitions

Amende : 31€

(Annexe 2 RS DYF)

U13 : VERNOLITAIN STADE 2

FORFAIT AVISE

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

U11

57331 : NEAUPHLE PONT. RC 2
57435 : NEAUPHLE PONT. RC 3
58367 : MANTES LA VILLE FC 3
58370 : ST MARTIN FC
58619 : ST CYR AFC 3
57641 : MANTES USC 2

U13

56293 : HOUILLES SO 3
56585 : JOUY EN JOSAS AS

MATCHES A JOUER

U12-U13 ESPOIR

A jouer le 12 janvier 2019

59332 : MAUREPAS AS 1 / VELIZY ASC 1
59596 : MONTIGNY LE BX AS 11 / VELIZY ASC 11